

Pour l'occasion, tout le monde était présent, le maire de Biot, Jean-Pierre Dermit, le président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), Jean Leonetti, accompagné de sa vice-présidente déléguée au logement et à l'habitat, Sophie Nasica, et le député de la circonscription, Éric Pauget.

15 millions d'investissements

Depuis les terribles et si dramatiques inondations du 3 octobre 2015, le lit de la Brague fait l'objet d'un assainissement constant qui s'est traduit par la démolition, entre autres, du Hameau de la Brague. Le lit de la rivière pourra retrouver son tracé naturel, ce qu'a confirmé le maire de Biot, Jean-Pierre Dermit, également vice-président de la CASA, délégué aux risques naturels. Il a rappelé que sur ce terrain, « l'eau était montée jusqu'à 1m60 dans cette nuit-là », lui qui s'était immédiatement porté au secours des sinistrés alors que lui-même l'était. Il a salué la présence des représentants de toutes les associations concernées du secteur ainsi que des agents tant de la mairie que de l'agglomération. Dans un premier temps, la mairie a racheté pour 2 millions d'euros, 5 maisons. Puis, le GEMAPI, service dépendant de la CASA, a acquis les autres maisons pour 6,6 millions d'euros. Quant aux travaux de requalification du site, ils coûteront 4,4 millions d'euros soit près de 14 millions d'investissements. Il faut ajouter 1 million d'euros pour la phase diagnostic et démolition.

Renaturation du site en promenade arborée

Plusieurs éléments sont à noter par les différents intervenants politiques : il faut que le fleuve retrouve son lit naturel datant du cadastre Napoléonien, le permis de construire de 1996 est parfaitement légal car à l'époque, il n'y avait pas de Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) institué qu'en 1998. Après les travaux en cours, le lit de la rivière passera de 20 à 80m et l'on gagne 80 cm de hauteur d'eau. « Il s'agit de sécuriser l'ensemble du cours d'eau de la Brague », a souligné Jean Leonetti. Le site fera l'objet d'une « renaturation » et servira « de lieu de promenade arborée, un jardin public paysager », selon Valérie Emphoux, directrice du service GEMAPI de la CASA.

Tout le monde a joué le jeu, les propriétaires qui ont accepté de vendre leurs biens alors que l'on peut conserver sa maison même en zone rouge, l'État qui a fait jouer le Fonds Barnier bien que les maisons aient un étage, ce qui normalement les empêchent d'être détruites, et puis toutes les collectivités citées auxquelles il faut ajouter la Région Sud.

Une opération « exemplaire et emblématique »

À terme, le Hameau du Pylône sera aussi détruit, ce qui n'empêche pas de continuer à

réaliser des bassins de rétention comme celui de Cerutti à Antibes. Pour le député, Éric Pauget, Biotois d'origine, cette opération est « exemplaire et emblématique ». Exemplaire parce qu'en 5 ans, c'est court pour un tel projet. Emblématique car il met fin à 20 ans d'inondations dans cette zone. « La main de l'homme s'incline devant la nature et c'est tant mieux ». Quant au chantier, il devrait durer deux mois. La première maison a été démolie sous les yeux des élus et du public présent « car il n'y avait pas d'amiante ». Dans les autres maisons, il faudra désamianter avant d'envisager de les raser. L'émotion était palpable parmi certains riverains dont certains ont habité ce hameau. Il faudra toujours se souvenir qu'en cet endroit, avant, il y avait des familles, de la vie, des cris...et finalement des larmes.

Pascal Gaymard

[Signaler un abus](#)

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité